



Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire

Communes adhérentes :

Baccon, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauves,
Rozières-en-Beauce

118 rue du Bois de Deure - 45130 HUISSEAU SUR MAUVES

Contact : Mme DORET Murielle

Tél : 02-38-80-77-02 - Fax : 02-38-80-77-49

Email : siris2@wanadoo.fr

A la rentrée 2018, les enfants
de notre regroupement
n'auront plus d'école le mercredi
(retour à la semaine des 4 jours).



En ce début d'année, nous souhaitons la bienvenue aux élèves
et à leurs parents, « nouveaux » et « anciens » !

Vous trouverez dans cette petite plaquette
les premiers renseignements utiles de rentrée.

Conservez-la pour vous y reporter aussi souvent que nécessaire.

Rentrée scolaire 2018-2019

Maternelle – Élémentaire

Infos Rentrée 2018-2019

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire des enseignants : vendredi 31 août 2018

Rentrée scolaire des élèves : lundi 3 septembre 2018

8h45 pour les maternelles* - 8h50 pour les élémentaires



**Pour certaines sections, des horaires différés seront affichés la veille sur le tableau d'affichage de l'école maternelle.*

TOUSSAINT

Fin des cours : vendredi 19 octobre 2018

Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018

NOEL

Fin des cours : vendredi 21 décembre 2018

Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019

VACANCES D'HIVER (ZONE B)

Fin des cours : vendredi 8 février 2019

Reprise des cours : lundi 25 février 2019

VACANCES DE PRINTEMPS (ZONE B)

Fin des cours : vendredi 5 avril 2019

Reprise des cours : mardi 23 avril 2019

VACANCES D'ETE

Fin des cours : vendredi 5 juillet 2019

Organisation Administrative

Mme DORET Murielle, Secrétaire du SIRIS, est à votre disposition :

A la Mairie de HUISSEAU SUR MAUVES

(bureau au 1^{er} étage)



02-38-80-77-02



siris2@wanadoo.fr

ECOLE MATERNELLE

Tél : 02-38-80-75-94

Mail : ecm-huisseau-sur-mauves@ac-orleans-tours.fr

ECOLE ELEMENTAIRE DE HUISSEAU

Tél : 02-38-80-70-70

Mail : ec-huisseau-sur-mauves@ac-orleans-tours.fr

ECOLE ELEMENTAIRE DE COULMIERS

Tél : 02-38-74-28-81

Mail : ec-coulmiers@ac-orleans-tours.fr

ECOLE ELEMENTAIRE DE BACCON

Tél : 02-38-80-78-00

Mail : ec-baccon@ac-orleans-tours.fr

HORAIRES



Ecole maternelle

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 à 11h45 - 13h30 à 16h30



Ecoles élémentaires de HUISSEAU

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h50 à 11h50 - 13h40 à 16h40

Ecoles élémentaires de BACCON et COULMIERS

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h50 à 11h50 - 13h35 à 16h35



L'accueil est effectué par les enseignants dans chaque école
10mn avant l'entrée en cours.



Bienvenue à la garderie

La garderie du matin

Les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h35 pour la maternelle dans les locaux de l'école maternelle et de 7h15 à 8h40 pour les élémentaires dans les locaux de l'école élémentaire de HUISSEAU.

Elle est assurée par deux agents territoriaux dans chaque garderie.

Pour pouvoir commencer la journée dans de bonnes conditions, le personnel veille à ce que l'enfant puisse sortir du sommeil à son rythme.

- Tarif mensuel : Forfait de 20€
- Tarif journalier : 4.30€

La pause méridienne

Les restaurants Scolaires

Il s'agit d'un service mis à la disposition des familles.

Le tarif est fixé par délibération du comité syndical et est revu chaque année.

La facturation est établie par le SIRIS et transmise par le TRESOR PUBLIC sous forme d'AVIS DES SOMMES A PAYER.



Tarifs :

- Ecole maternelle : Forfait mensuel de 45.50€
- Prix du repas maternelle occasionnel : 4.00€
- Ecole élémentaire : Forfait mensuel de 50.00€
- Prix du repas élémentaire occasionnel : 4.50 €

Deux services de restauration sont organisés dans chaque restaurant les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire

Restaurant de la maternelle :

1^{er} service : 11h45-12h30

2^{ème} service : 12h35-13h20

Restaurants des Elémentaires

1^{er} service : 11h50-12h35

2^{ème} service : 12h40-13h20

L'accueil périscolaire du soir

Un accueil périscolaire est mis en place sur chaque école élémentaire du regroupement de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour BACCON et COULMIERS : prendre contact auprès des Mairies respectives (Baccon : 02.38.46.67.88 - Coulmiers : 02.38.74.22.08)

Pour HUISSEAU : prendre contact auprès de Mr RAYNAL Christophe Directeur du CLSH de HUISSEAU SUR MAUVES (06-24-21-25-66).

Pour les enfants de maternelle, l'accueil se fait obligatoirement auprès du CLSH de HUISSEAU SUR MAUVES.

Le transport scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la région Centre Val de Loire a la responsabilité de l'organisation du fonctionnement des transports scolaires.

Pour bénéficier du droit aux transports scolaires gratuit, les élèves devront s'acquitter d'une participation annuelle aux frais de gestion, dont le montant a été fixé par délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire le 17 février 2017 à hauteur de 25€ par enfant avec un plafond de 50€ par représentant légal.



Où s'inscrire ?

Par internet : inscription en ligne depuis le site www.remi-centrevalde Loire.fr

Par courrier : les formulaires de demandes sont disponibles en téléchargement sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr. Ils sont à renvoyer à l'adresse indiquée sur le formulaire.

➔ Inscription à faire avant le 23 juillet 2018

L'accompagnement des enfants est assuré dans chaque car par un agent territorial.

Fonctionnement du Syndicat Scolaire

Le Syndicat Scolaire a été créé en septembre 1979 par les Communes de HUISSEAU SUR MAUVES et BACCON. En septembre 2013, les Communes de COULMIERS et de ROZIERES EN BEAUCE ont été rattachées audit syndicat. Son siège social est situé dans les locaux de la mairie de HUISSEAU SUR MAUVES.

Son rôle est de gérer les finances du regroupement pédagogique (garderie du matin, cantine et transports scolaires).

Le Comité Syndical

Il est composé de 12 membres (3 délégués par Conseil Municipal).

Composition du nouveau bureau suite aux élections de mars 2014 :

Présidente : Mme HAMEAU Véronique

Vice-Président rattaché à l'école de BACCON : Mr DEROUCK Frédéric

Vice-Président rattaché à l'école de COULMIERS : Mr DE VILLEBONNE Thierry

Le Comité se réunit régulièrement pour prendre toutes les décisions concernant l'organisation du Syndicat Scolaire (1 fois par mois). Il est informé et donne son avis sur tous les problèmes rencontrés (garderie du matin, cantine et transports scolaires).

Il crée les postes des agents qui seront nommés par la Présidente du S.I.R.I.S.

Il gère, au travers d'un budget de 570 000€, les dépenses et les recettes de fonctionnement (fournitures scolaires, produits d'entretien, repas, garderie, transports lors de sorties scolaires, quote-part des Communes adhérentes...) mais aussi d'investissement (achat de mobilier, informatique, électroménager...).

Remarque : Les écoles restent la propriété des Communes qui ont donc en charge leur entretien (réfection des toitures, des murs, des sols, des moyens de chauffage...).

Le syndicat permet l'accueil d'environ 270 enfants répartis en dix classes, de la maternelle (accueil l'année civile du troisième anniversaire) jusqu'au CM2.

Le personnel du regroupement

20 personnes sont employées au sein du SIRIS :

- Des agents d'entretien qui sont chargés de tenir en état de propreté les locaux scolaires.
- Des agents de restauration qui ont la charge de préparer la salle de restauration, préparer les repas (mode liaison froide) en respectant les procédures en vigueur, participer au service et à la vaisselle, assurer l'entretien du matériel, des locaux et des sanitaires, signaler les dysfonctionnements du matériel, les problèmes de sécurité, veiller aux règles de sécurité (ventilation des locaux, fermeture des portes, fenêtres, ...) et d'assister les plus petits pendant le temps du repas.
- Des ATSEM (1 par classe) assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

Comme tout le personnel, elles sont placées sous l'autorité du SIRIS, qui a seul qualité pour régler leur situation administrative, mais pendant le temps scolaire, elles sont sous l'autorité du Directeur d'Ecole.

- Une intervenante Informatique. Cette personne intervient dans le cadre des activités organisées par l'école sur toutes les classes du regroupement. Elle fait partie intégrante du projet d'école.
- Des agents pour la surveillance de cour sur la pause méridienne.

